

Paris, le lundi 13 octobre 2014

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA FFM ET L'UFOLEP POUR LA SÉCURISATION DES CIRCUITS

Le vendredi 10 octobre 2014, la Fédération Française de Motocyclisme représentée par son Président, Jacques Bolle, son Directeur Général, Sébastien Poirier et l'UFOLEP, représentée par son Président, Philippe Machu, son DTN, Pierre Chevalier et son responsable des sports mécaniques, Michel Coeugniet étaient réunis au siège de la FFM.

Dans le cadre de la politique de sécurisation des circuits menée par la FFM et l'UFOLEP, les 2 fédérations ont signé un avenant à la convention qui les lie.

Afin de proposer des normes communes à l'ensemble des circuits de motocross en France pour assurer une meilleure protection des pilotes et du public, l'UFOLEP charge les experts de la FFM en collaboration avec les visiteurs UFOLEP de s'occuper de la conformité des circuits.

Cet avenant précise que ces inspections sont un préalable obligatoire avant toute homologation de terrain UFOLEP.

La FFM et l'UFOLEP se félicitent de cet accord qui permet une harmonisation entre nos 2 fédérations et permettra d'assurer à moyen terme une meilleure sécurité sur les circuits de motocross.

Le Service Communication



Jacques Bolle, Président de la Fédération Française de Motocyclisme (à gauche), et Philippe Machu, Président de l'UFOLEP (à droite), unissent leurs efforts pour sécuriser l'ensemble des circuits de motocross en France.